

ORGANISATION DE LA DISCUSSION BUDGÉTAIRE

La Conférence des Présidents a arrêté les mesures générales d'organisation de la prochaine discussion budgétaire.

I. – Discussion de la première partie du projet de loi de finances pour 2019

1. La discussion de la première partie du projet de loi de finances (PLF) aura lieu du **lundi 15** au **lundi 22 octobre**.

2. La **discussion générale** sera de 3 heures.

3. Le débat sur le **budget européen** – par le biais de l'examen de l'article du PLF relatif au prélèvement sur recettes au profit de l'Union européenne – se tiendra le **lundi 22 octobre**.

4. Le **vote** sur l'**ensemble de la première partie** aura lieu le **mardi 23 octobre**, après les questions au Gouvernement.

II. – Discussion du projet de loi de financement de la sécurité sociale pour 2019

1. Cette discussion aura lieu du **mardi 23 au vendredi 26 octobre** inclus (avec une suite éventuelle le **lundi 29 octobre**).

2. La **discussion générale** sera organisée sur 3 heures.

3. Le **vote solennel** aura lieu le **mardi 30 octobre**, après les questions au Gouvernement.

III. – Discussion de la seconde partie du projet de loi de finances

L'examen de la seconde partie du projet de loi de finances pour 2019 débutera le **mardi 30 octobre**.

1. La commission des finances a établi, en fonction de la nomenclature des missions, une **liste des 18 discussions budgétaires** (ANNEXE 2) qui ont donné lieu, en mai et juin dernier, à autant de commissions d'évaluation des politiques publiques.

Il appartiendra ultérieurement à la Conférence des Présidents de fixer le calendrier d'examen de ces discussions budgétaires en séance.

2. Les **discussions budgétaires en séance publique seront toutes organisées de la même manière**, en quatre phases :

- intervention des *rapporteurs spéciaux* et des *rapporteurs pour avis*, chacun pour 5 minutes ;
- intervention des porte-parole des *groupes*, chacun pour 5 minutes ;
- intervention du *Gouvernement*, d’une durée de 10 minutes ;
- une séquence de *questions-réponses* (2 minutes pour chaque question et 2 minutes pour chaque réponse).

Comme l’an dernier, un contingent de 57 questions sera attribué pour l’ensemble de la seconde partie, avec les mêmes règles de répartition entre les groupes.

Chaque groupe aura un nombre minimum de 5 questions, le reliquat étant distribué à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

La répartition des questions sera donc la suivante :

La République en Marche	20 questions
Les Républicains	8 questions
Mouvement Démocrate et apparentés	7 questions
UDI, AGIR et indépendants	6 questions
Nouvelle Gauche	6 questions
La France insoumise	5 questions
Gauche démocrate et républicaine	5 questions
Non-inscrits	5 questions

La **répartition de ces questions** entre les 18 discussions budgétaires doit être communiquée par les groupes et les non-inscrits au plus tard le **jeudi 13 septembre**.

Chaque discussion budgétaire s’achève par le *vote des crédits* et, éventuellement, des *articles rattachés*.

3. La discussion des **articles non rattachés** aura lieu à partir du jeudi 15 novembre.

4. Le **vote solennel** sur l’ensemble du projet de loi de finances aura lieu le **mardi 20 novembre**.

5. L’**adoption définitive** du projet de loi de finances devra intervenir **au plus tard le vendredi 21 décembre**, date qui correspond à l’échéance du délai constitutionnel de 70 jours qui court à compter du lendemain de la transmission de la lettre récapitulative des annexes ⁽¹⁾ (ANNEXE 1).

(1) La lettre récapitulative des annexes au projet de loi de finances pour 2019 devrait être transmise le vendredi 12 octobre 2018 (ANNEXE 1).

ANNEXE 1

DÉLAIS CONSTITUTIONNELS ET ORGANIQUES

1. PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2019

Date limite de dépôt du projet de loi	mardi 2 octobre 2018
Lettre récapitulant la liste des documents distribués	vendredi 12 octobre 2018
Point de départ des délais	samedi 13 octobre 2018
Expiration du délai de 40 jours (première lecture à l'Assemblée)	mercredi 21 novembre 2018 (à minuit)
Réunion de la commission mixte paritaire et navettes ultérieures	du mardi 11 au jeudi 20 décembre 2018
Expiration du délai de 70 jours	vendredi 21 décembre 2018 (à minuit)

2. PROJET DE LOI DE FINANCEMENT DE LA SÉCURITÉ SOCIALE POUR 2019

Dépôt du projet de loi	lundi 15 octobre 2018 ⁽²⁾ (au plus tard)
Expiration du délai de 20 jours (première lecture à l'Assemblée)	dimanche 4 novembre 2018 (à minuit)
Expiration du délai de 50 jours	mardi 4 décembre 2018 (à minuit)

(2) *L'article L.O 111-6 du code de la sécurité sociale dispose que le projet de loi de financement de la sécurité sociale est déposé « au plus tard le 15 octobre, ou, si cette date est un dimanche, le premier jour ouvrable qui suit ».*

ANNEXE 2
LISTE DES DISCUSSIONS BUDGÉTAIRES – PLF 2019

Intitulé des discussions budgétaires	Intitulé des discussions budgétaires
1) Action extérieure de l'État — Aide publique au développement ; compte spécial : Prêts à des États étrangers	10) Économie ; comptes spéciaux : Accords monétaires internationaux ; Prêts et avances à des particuliers ou à des organismes privés — Engagements financiers de l'État ; comptes spéciaux : Participation de la France au désendettement de la Grèce ; Participations financières de l'État ; Avances à divers services de l'État ou organismes gérant des services publics
2) Administration générale et territoriale de l'État — Immigration, asile et intégration — Sécurités ; compte spécial : Contrôle de la circulation et du stationnement routiers	11) Enseignement scolaire — Sport, jeunesse et vie associative
3) Agriculture, alimentation, forêt et affaires rurales ; compte spécial : Développement agricole et rural	12) Gestion des finances publiques et des ressources humaines ; Action et transformation publiques ; Crédits non répartis ; Régimes sociaux et de retraite ; comptes spéciaux : Gestion du patrimoine immobilier de l'État ; Pensions — Remboursements et dégrèvements
4) Cohésion des territoires	13) Justice
5) Conseil et contrôle de l'État ; Pouvoirs publics ; Direction de l'action du Gouvernement ; Investissements d'avenir ; budget annexe : Publications officielles et information administrative	14) Outre-mer
6) Culture — Médias, livre et industries culturelles ; compte spécial : Avances à l'audiovisuel public	15) Recherche et enseignement supérieur
7) Défense — Anciens combattants, mémoire et liens avec la Nation	16) Relations avec les collectivités territoriales ; compte spécial : Avances aux collectivités territoriales
8) Écologie, développement et mobilité durables (<i>transports et affaires maritimes</i>) ; budget annexe : Contrôle et exploitation aériens ; comptes spéciaux : Aides à l'acquisition de véhicules propres ; Services nationaux de transport conventionnés de voyageurs	17) Santé — Solidarité, insertion et égalité des chances
9) Écologie, développement et mobilité durables (<i>énergie</i>) ; comptes spéciaux : Financement des aides aux collectivités pour l'électrification rurale ; Transition énergétique	18) Travail et emploi ; compte spécial : Financement national du développement et de la modernisation de l'apprentissage